

Norton Rose Fulbright Canada LLP
1 Place Ville Marie, Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1R1 Canada

F: +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Éric Dunberry, Ad. E.
+1 514.847.4492
eric.dunberry@nortonrosefulbright.com

Votre référence
R-3888-2014

Notre référence
1000311702

Le 11 juillet 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport (R-3888-2014) – Phase 2

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« **Transporteur** ») a reçu des demandes de paiement de frais des intervenants suivants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais;
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- Énergie Brookfield Marketing s.e.c.;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec);
- Nalcor Energy Marketing Corporation (« **NEMC** »);
- Stratégies Énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

Le Transporteur s'en remet à la discrétion de la Régie de l'énergie quant à la détermination de l'utilité de ces interventions et du quantum des frais remboursables selon le *Règlement*¹ et le *Guide de paiement des frais des intervenants 2012*. Aux fins de l'exercice de sa discrétion concernant la demande de NEMC, les constats suivants nous semblent pertinents : les frais réclamés par cet intervenant s'élèvent à plus du triple de la moyenne de ceux des autres intervenants et résultent d'un nombre d'heures imputées qui semble élevé, eu

¹ Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, (RLRQ, c. R-6.01, r. 4.1)

Le 11 juillet 2019

égard aux sujets traités par NEMC, ainsi que de l'utilisation d'un taux horaire supérieur au taux externe maximum prévu au *Guide*².

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Eric Dunberry, Ad. E.
Avocat

Copie : Intervenants (*par courriel seulement*)

² D-2016-040, page 7.